



Règlement Intérieur et Mention légal

1/ Dispositions générales

Il faut obligatoirement être licencié pour la saison en cours et avoir un certificat médical valide (ou questionnaire de santé sans réponse "oui") pour pouvoir pratiquer le jujitsu brésilien (jjb) ou tout autres activités en compétitions.

Tout pratiquant ne respectant pas ces 2 conditions ne sera pas admis sur le tatami.

2/Inscription

. Le dossier d'inscription se compose de :

- le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site internet du club (irmaojjbcrew.com)
- Un certificat médical ou le questionnaire de santé sans réponse "oui"

La signature de la fiche d'inscription implique notamment l'acceptation des statuts et du règlement disponible sur le site du club. Le club se réserve le droit de modifier les jours et horaires de cours selon le nombre d'effectifs inscrits. L'inscription de l'adhérent au club prend effet à la remise du dossier COMPLET (fiches d'inscription + certificat médical + paiement).

Elle cesse automatiquement le 31 août de chaque année.

3/Droit à l'image

Les parents du licencié mineur sont conscients que lors de compétitions, manifestations liées au cadre de son activité sportive au sein du club des photos ou images audiovisuelles peuvent être prises et diffusées (internet, presse, ou tout autres moyen de communication...) afin de valoriser la Team IRMAO JJB CREW, l'Association FALA et la Team Delariva Nantes.

4/Cotisation – Licence

Le montant comprend le prix de la licence à la CFJJB (Confédération Française du Jiu Jitsu Brésilien) pour les jujitsukas , ainsi que la cotisation au club.

Pour un meilleur suivi de la progression (nombre d'années de pratique et obtention des grades) un passeport sportif est conseillé et doit être réglé le jour de l'inscription. Il est possible de régler en espèces ou par chèque.

Un échelonnement de mise en caisse des chèques est possible selon les modalités décidées par le Conseil d'Administration, maximum en 4 fois.

Les inscriptions en cours de saison sont acceptées. A partir du 1er janvier de la saison courante, la cotisation du club se calcule au prorata des mois restants. Le montant de la licence CFJJB est dû entièrement.

Une fois les 2 cours d'essais effectués et le dossier complet rendu, le jujitsuka est considéré comme licencié au club.

En cas d'arrêt en cours de saison, il faudra présenter un certificat médical stipulant l'impossibilité de pratiquer le jujitsu.

5/Sécurité – Assurance

Les parents de licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant, de la réalisation du cours avant de laisser leurs enfants au dojo. En l'absence de professeur, celui-ci et le club ne pourront être jugés responsables si un incident devait survenir.

Les parents redeviennent responsables des licenciés mineurs dès la fin du cours. Les enfants en kimono attendront leurs parents dans la salle. En cas d'absence de l'enseignant, le club fait le maximum pour assurer le cours. Dans le cas o ce remplacement ne pourra être programmé, une information sera mise en place (courriel, affichage au dojo)

Chaque jujitsuka est assuré par le biais de sa licence.

ATTENTION : La licence couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de jujitsu, et compétitions, mais elle n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir hors des dojos. En cas d'accident, pendant le cours ou sur une compétition, les secours, parents et un membre du bureau seront prévenus. En cas d'impossibilité de les joindre, les services d'urgences seront appelés (pompiers, samu...)

Le club décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement ou sur les manifestations sportives.

6/Utilisation / respect des locaux et matériel

Les licenciés du club se doivent de respecter le matériel et les locaux mis à disposition pour la pratique de leur activité sportive, y compris les vestiaires et les sanitaires. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de dégradation volontaire.

7/Présence et ponctualité

Chaque licencié est tenu de participer aux entrainements collectifs. Il se devra d'être ponctuel et de respecter les horaires de début et fin de cours.

Chaque pratiquant qui arrive à l'entraînement alors que la séance à commencé, devra demander à l'entraîneur présent (Moustapha, Lahoucine, Jamal ou Hakim) l'autorisation de monter sur le tapis puis devra faire 20 pompes. Une fois faites, il devra saluer l'entraîneur (politesse) ainsi que les pratiquants présent en commençant par le plus gradé (si possible). Ceci a fin de garder un enseignant traditionnel comme cela se fait au Brésil.

En cas de retard de plus de 15 minutes, l'accès au tatamis sera refusé par l'entraîneur.

En cas d'absence, la famille est tenus de prévenir le professeur pour leur(s) enfant(s) mineurs.

Le jujitsuka mineur est placé sous la responsabilité de l'entraîneur pendant le cours.

A chaque cours le professeur fait l'appel et consigne l'état des présents. (photo ou support écrit)

Il importe aux parents de déposer et récupérer leur enfant aux horaires prévus pour la catégorie de leur enfant.

8/Hygiène / tenues vestimentaires

L'accès aux vestiaires est réservé aux pratiquants pour se changer. Il serait préférable de ne rien laisser dans le vestiaire pendant les cours .Par ailleurs le club ne peut être tenu pour responsable en cas pertes ou de vol d'objets personnels.

Pour monter sur le tatami, les jujitsukas devront porter un kimono propre. Les féminines porteront sous la veste de kimono un T-shirt ou rash-guard .

Les bijoux et autres objets métalliques (barrettes) sont à retirer afin de ne pas se blesser ou blesser

son partenaire.

Les ongles devront être courts et les cheveux attachés.

Pour les déplacements entre les vestiaires et les tatamis, une paire de claquettes ou tongs est indispensable.

Le port de chaussettes sur le tatami n'est pas autorisé sauf si autorisation du professeur.

Le port de chaussures est strictement interdit sur les tatamis.

Pour le bien être de tous les portes des vestiaires Hommes ou femmes doivent être refermées après chaque entrée ou sortie d'une personne.

Pour le respect de chacun, il est impératif de se déshabiller/habiller dans les vestiaires et pas dans la salle d'entraînement.

9/Compétitions

Les professeurs sont seul habilités à engager les jujitsukas dans les compétitions.

Une affiche sera mise pour l'annonce des compétitions et une réponse devra être donnée au professeur.

L'adhérent ou son représentant s'engage financièrement sur les inscriptions des compétitions (en partie selon la compétition).

10/Attitude et code moral

Toute personne présente dans le dojo doit se comporter avec discrétion.

Les attitudes irrespectueuses, antisportives, pendant les cours et lors de compétitions envers les arbitres, les commissaires sportifs ou les membres du bureau de la part des licenciés ou des parents pourront faire l'objet de sanctions.

En cas de faute grave ou de problèmes récurrents, le Conseil d' Administration se réserve le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive du licencié. Un entretien préalable sera réalisé entre les différents partis.

Comme le stipule les statuts de l'association « Association FALA et Delariva Nantes » : « l'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel. »

Fait le, ; à **Trélazé**

Signature de l'adhérent ou de son représentant : « suivie de lu et approuvé »